



PLAN DE ZONAGE

1 / 5000 ème

Modification n°4 du PLU	Avis de la commune par délibération du 28 mai 2018. Approbation par délibération du Conseil communautaire du 31 mai 2018.
-------------------------	--

LEGENDE :

- Cônes de vue
- Limite de zones
- Reconstruction à l'identique
- Interdiction de changement d'usage des rez-de-chaussée commerciaux pour les constructions ou sections de rues repérées
- Limites de constructibilité en bordure de RN 184
- Espace boisé classé
- Espaces remarquables Loi Paysage
- Terrain cultivé en zone urbanisée
- Emplois réservés
- Création d'un espace libre public et boisé sur l'île de Devant 20 720m²
- Accès à l'île de Devant 1976m²
- Elargissement de la rue du quai de l'île du Bac 1953m²
- Création d'un espace vert quai de la République 6919m²
- Elargissement du pont enjambant la voie ferrée rue du maréchal Joffre 360m²
- Création d'un espace paysager (protection de vignes) 3722m²
- Création d'un passage pour piéton 182m²
- Tous les emplois réservés sont au bénéfice de la commune
- Maisons remarquables
- Arbres remarquables, exceptionnels, intéressants
- Boisement intéressant

- ZONAGE PLU
- Zone A : Zones réservées aux activités agricoles
 - Zone 2AU : Zones naturelles destinées à l'urbanisation à plus long terme
 - Zone UA : Centre ville et centres de quartier
 - Secteur UAa :
 - Secteur UAa :
 - Zone UB : Secteurs péri-centraux et axes majeurs
 - Secteur UBa : Opérations de renouvellement urbain
 - Secteur UBb : Opérations de renouvellement urbain
 - Secteur UBc :
 - Zone UC : Zones à dominante résidentielle
 - Zone UCa : Zones ayant une forte sensibilité paysagère et présentant des risques d'instabilité des sols (anciennes carrières) : Coteaux de Seine et Oise
 - Zone UCb : Autorisant une densité supérieure
 - Zone UE : Zones réservées aux activités économiques
 - Secteur UEa : Activités d'industrie, artisanat, d'entrepôt et de bureau autorisées
 - Zone UF : Zones urbaines de maintien de volume bâti existant
 - Zone UL : Zones réservées aux équipements publics
 - Zone N : Zones naturelles et forestières
 - Secteur Np : Port de plaisance
 - Secteur Nr : Espaces de grande valeur écologique

